

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR  
DU 28 MARS 2017**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine, BACHET Jean-François, BORIES Chantal, CATHARY Nicole, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, LEVEQUE Frédéric, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain.

Etaient absents représentés : BRUET Laurence ayant donné pouvoir à FERRIE Jean, SUNE Patrice ayant donné pouvoir à SAINT-GEORGES Hervé.

Etaient absents excusés : BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit du mois de mars à 20h45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

**Convocation du 22 mars 2017**

**Ordre du jour :**

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2017
- 3- Compte rendu des décisions du Maire
- 4- Vote des Comptes Administratifs 2016
- 5- Approbation des Comptes de Gestions 2016
- 6- Affectation des résultats
- 7- Vote du Budget Primitif Mairie et Lotissement
- 8- Fixation des taux d'imposition
- 9- Subventions 2017
- 10- Participation financière à la crèche intercommunale du Val de Dagne
- 11- Choix du prestataire pour la réalisation de la plateforme en enrobé
- 12- Solidarité communale
- 13- Questions diverses

## Désignation d'un secrétaire de séance

### 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Néant.

### 2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### 3- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de ses délégations de missions :

- Révision 2017 des loyers des logements communaux selon le dernier indice de référence en vigueur, à savoir des derniers trimestres 2015 et 2016. Par conséquent, le loyer de la place de la Mairie passe de 435,56€ à 436,22€ et celui de la place de l'ancienne Mairie passe de 294,92€ à 295,44€.

### 4- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. SAINT-GEORGES Hervé, après présentation des Comptes Administratifs 2016 de la commune, du CCAS et du Lotissement, dressés par M. Antonin ANDRIEU, Maire de la commune, vote et approuve l'ensemble des Comptes Administratifs 2016 comme suit :

#### Commune

#### Section de fonctionnement :

Dépenses	: 462 374,59€
Recettes	: 529 532,64€
Résultat de l'exercice	: + 67 158,05€
Résultats antérieurs	: + 482 051,81€
Résultats de clôture	: + 549 209,86€

Section d'investissement :

Dépense	:	215 318,38€
Recette	:	109 678,83€
Résultats de l'exercice	:	- 105 639,55€
Résultats antérieurs	:	+ 81 004,30€
Résultats de clôture	:	- 24 635,25€

**CCAS**

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	1 168,77 €
Recettes	:	0,00 €
Résultat de l'exercice	:	- 1 168,77 €
Résultats antérieurs	:	+ 8 532,17 €
Résultats de clôture	:	+ 7 363,40 €

**Lotissement**

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	17 980,44 €
Recettes	:	0,00 €
Résultat de l'exercice	:	- 17 980,44 €
Résultats antérieurs	:	+ 142 453,18 €
Résultats de clôture	:	+ 124 472,74€

Section d'investissement :

Dépense	:	0,00 €
Recette	:	0,00 €
Résultats de l'exercice	:	0,00 €
Résultats antérieurs	:	-73 000,00 €
Résultats de clôture	:	-73 000,00 €

M. SAINT-GEORGES Hervé, 1<sup>ère</sup> Adjoint, soumet ces résultats au vote.

ANDRIEU Antonin, Maire, ne prend pas part aux délibérations et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

VOTE les comptes administratifs 2016.

## 5- APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2016

M. le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion dressés par le M. le Receveur concernant le Budget Principal, le CCAS et le Lotissement. Après avoir entendu les Comptes de Gestion, et considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité l'ensemble des Comptes de Gestion 2016.

## 6- AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire présente au conseil Municipal la balance générale du compte administratif 2016, dont les résultats s'établissent comme ci-après :

Section de fonctionnement	
Dépenses	462 374,59€
Recettes	529 532,64€
Résultats 2016	+ 67 158,05€
Excédent antérieur	+ 482 051,81€
Résultat de fonctionnement	+ 549 209,86€
Section d'investissement	
Dépenses	215 318,38€
Recettes	109 678,83€
Résultats 2016	- 105 639,55€
Excédent antérieur	+ 81 004,30€
Résultat d'investissement	- 24 635,25€

Section d'investissement	
Restes à percevoir	45 000,00€
Restes à réaliser en dépenses	216 343,90€
Besoin de financement	195 979,15€

Affectation du résultat 2016	
Inscrire au 1068 (RI)	195 979,15€
Inscrire au 002 (RF)	353 230,71€

Considérant qu'il convient de reprendre le résultat du Compte Administratif du CCAS 2016 dans le budget principal 2017 de la commune en raison de sa dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, il convient d'inscrire en sus au 002 la somme de 7 363,40€ :

Affectation du résultat 2016	
Inscrire au 1068 (RI)	195 979,15€
Inscrire au 002 (RF)	353 230,71€
Inscrire au 002 (RF) report CCAS	7 363,40€
TOTAL au 002 (RF)	360 567,11€
TOTAL	556 573,26€

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE d'affecter** une part de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 195 979,15€ au compte 1068 en recettes d'investissement et le solde, soit 360 567,11€, au compte 002 en recettes de fonctionnement.

## 7- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale et d'appliquer les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation = 14,67%
- Foncier bâti = 24,30%
- Foncier non bâti = 100,76%

## 8- VOTE DES BUDGETS

### Budget Primitif 2017 de la commune

M. le Maire donne lecture du projet qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 839 251,71€ et en investissement à hauteur de 534 109,15€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

### Budget du lotissement

M. le Maire donne lecture du projet qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 385 855,76€ et en investissement à hauteur de 235 855,78€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget du lotissement 2017.

## 9- SUBVENTIONS 2017

M. le Maire informe l'assemblée que l'association Sarah Wafflard Walker a sollicité une subvention trop tardivement.

Il fait également part de la demande du syndicat des jeunes agriculteurs dans le cadre du Festi'Val de Dagne.

M. ROSSETI fait le compte-rendu de la dernière réunion de préparation de cet évènement et précise qu'il n'y a pas lieu de subventionner ce syndicat.

En effet les élus confirment que les Mairies n'ont pas vocation à subventionner les syndicats.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité une enveloppe de 16 610€ aux associations locales décomposée comme suit :

<b>ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>	
<b>NOM</b>	<b>MONTANT 2017 (€)</b>
ABRIBUS	3 000,00
ACCA DE MONTLAUR	750,00
AFDAIM	100,00
AICA DE L'ALARIC	200,00
AICA DE L'ALARIC Pont	450,00
AICA DU LYS	200,00
ASSOCIATION SCOLAIRE	80,00
BOULE MONTLAURAISE	650,00
CIVAM	100,00
CLUB LES MONTLAURIERS	1 200,00
COMITÉ CARNAVAL	2 200,00
COMITÉ DE JUMELAGE	700,00
COMITÉ DES FÊTES ÉTÉ	4 100,00
COMITÉ DES FÊTES HIVER	1 000,00
CYCLO 7 M	300,00
LES AMIS DU CARLA	80,00
MARCHONS LOCAL	150,00
SCION MONTLAURAI	700,00
VAL DE DAGNE XIII	500,00
NATURE ET HUMOUR	150,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 610,00</b>

#### **10- PARTICIPATION FINANCIERE A LA CRECHE INTERCOMMUNALE DU VAL DE DAGNE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque commune du Val de Dagne est toujours redevable de sa participation financière à Carcassonne Agglomération au prorata du nombre d'habitants, à savoir pour Montlaur la somme de 31 968€ inscrite au budget.

Approbation à l'unanimité par l'Assemblée.

### **11- CHOIX DU PRESTATAIRE – REALISATION DE LA PLATEFORME EN ENROBEE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux devis reçus, la plateforme accueillant le terrain multisports sera réalisée par La Colas pour un montant de 12 600€ HT.

Approbation à l'unanimité par l'Assemblée.

### **12- SOLIDARITE COMMUNALE**

M. le Maire liste les demandes d'aides sollicitées. Après débat, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité une enveloppe de 671,15€.

### **13- QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Le Maire  
Antonin ANDRIEU



La secrétaire de séance  
C. FRABOULET

